

# LES POPULATIONS CÔTIÈRES GUINEENNES FACE AUX DEFIS DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Marcel KOUROUMA**

Université Général Lansana CONTE de Sonfonia  
marcelkourouma7@gmail.com

## **Résumé :**

*La Guinée est un pays situé en Afrique de l'Ouest. Elle a une superficie de 245 854 000 Km<sup>2</sup> avec une population estimée à 13 millions d'habitants. Elle est composée de quatre régions naturelles avec une diversité climatique. De par sa position géographique, elle appartient au domaine du climatique tropical. Son économie est essentiellement tournée vers l'agriculture, qui est tributaire des conditions météorologiques. Elle a une bande littorale long de 300 km où se sont développées des activités économiques comme l'exploitation minière. De nos jours, plus de 75% de sa population dépend de l'agriculture qui se pratique sur les coteaux, dans les plaines d'eau douce et les plaines côtières. La partie littorale offre des opportunités agricoles à causes des alluvions qu'elle reçoit en provenance du continent. Mais durant ces dernières décennies, l'activité agricole est durement éprouvée à cause de la modification des paramètres climatiques constatée dans presque toutes les régions. Ainsi, les rendements des cultures s'amenuisent année après année rendant de plus en plus vulnérable les communautés dont la survie et l'équilibre socioéconomique dépendent de ces activités. L'exposition du pays aux défis climatiques que présente cet article est très spécifique dans les plaines côtières. Elle se manifeste par le décalage du calendrier agricole, le recul du trait de la côte, l'intrusion marine et l'ensablement. En outre la combinaison de tous ces facteurs rend l'activité rizicole impraticable. Ainsi, les populations se trouvant dans l'incapacité de faire à ce défi climatique, elle abandonne les casiers rizicoles car les rendements ne sont plus au rendez-vous. Néanmoins face à cette réalité climatique, les communautés côtières guinéennes ont trouvé leur adaptation dans le creuset des activités comme la carbonisation, le maraichage, la maçonnerie, l'extraction d'huile de palme, le commerce et le taxi-moto.*

## Introduction

En Guinée, l'agriculture suit nettement le rythme de la variabilité climatique. Ainsi, dans les quatre régions agro-climatiques que présente le pays, les rendements des cultures s'amenuisent année après année quel que soit le type de culture que l'on a à faire. Alors que l'auto-suffisance alimentaire du pays passe nécessairement par l'agriculture. Des plaines d'eau douce aux plaines côtières, le constat reste partout le même, celui de la vulnérabilité et l'adaptabilité des populations qui tirent l'essentiel de leur épanouissement socioéconomique des ressources de ces plaines.

Ayant compris très tôt, les différents régimes qui se sont succédés en Guinée ont fait de ce secteur une priorité absolue, notamment la Première République avec la mise en place des fermes agro-pastorales d'arrondissement (FAPA). Mais, les résultats peinent encore à être concluants surtout avec les effets du changement climatique qui vient éprouver ce secteur, rester longtemps sous perfusion. Si avec la mécanisation des moyens de travail, l'agriculture en coteaux et en plaines d'eau douce tente de tirer son épingle du jeu, il n'en demeure moins pour les plaines côtières qui, par contre restent largement assujetties au rythme de l'élévation du niveau de la mer et l'amplification de la houle.

En outre, la conjugaison de ces facteurs qui engendrent l'intrusion marine et l'ensablement des casiers rizicoles rend complexe la bonne pratique de la riziculture par les populations en zones côtières. A cela, s'ajoutent la modification du calendrier agricole et la baisse de la productivité rizicole des dites zones.

Tous ces facteurs assortis de la rigueur climatique actuelle n'encouragent guère ces populations côtières à toujours œuvrer dans la riziculture. Sachant qu'en fin de compte le rendement

obtenu après de dure labeur n'est nullement à la satisfaction des paysans, ils optent plutôt pour l'abandon des casiers rizicoles. Suite à l'abandon de ces casiers pourtant ressource vitale pour la survie des communautés, plusieurs chefs de ménage se retrouvent dans l'incapacité à faire face à leur épanouissement socio-économique. C'est dans ce contexte que les populations côtières tentent de trouver des alternatives dans le creuset de l'adaptation à travers des activités comme la carbonisation, le maraichage, l'extraction d'huile de palme.

En choisissant de traiter la thématique intitulée « Les populations côtière guinéennes face aux défis de l'adaptation au changement climatique », on s'est fixé pour objectifs de faire connaître la réalité climatique de la zone côtière guinéenne ainsi que la complexité d'adaptation des populations riveraines. Ainsi, le choix de ce thème a été motivé par notre participation à une mission conjointe avec la direction nationale du génie rural, en décembre 2021 dans le cadre du projet de la refondation verte. A la suite de cette exploration, nous avons jugé nécessaire d'entreprendre la recherche documentaire afin de construire une littérature plus ou moins précise de la problématique climatique guinéenne.

Nonobstant, la structure de notre argumentaire se présente comme suit : la position du problème, l'effectivité du changement climatique en Guinée, une volonté affichée dans la lutte contre le changement climatique en Guinée, de la vulnérabilité climatique vers des initiatives d'adaptation, et les plaines côtières guinéennes, un potentiel agricole aux enjeux divers.

## **1. Position Du Problème**

Depuis les conférences de Stockholm 1972, Kenya 1982, Rio de Janeiro 1992, Johannesburg 2002, Copenhague 2009, Paris 2015, les questions climatiques ne cessent de regrouper

l'humanité. La principale préoccupation qui se pose est la réduction de l'énergie fossile, principale source d'émission de gaz à effet de serre. D'ailleurs, Rockstrom (2009) fait remarquer qu'au cours de ces dernières décennies, l'émission incontrôlée de gaz à effet de serre (52%) a considérablement contribué à l'accélération du réchauffement de la planète. Pour Blanchet-Loup et al (2010), la concentration de ces gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne des conséquences incalculables dont la hausse de la température à environ 1,7° (OCDE,2008), la fonte des glaciers à environ 80% en 2012 (Boko,2012), l'élévation du niveau de la mer-environ 18 à 50 cm (GIEC,2019), l'augmentation ou la baisse des précipitations par endroit (+20% en Asie du Sud-est et - 10% en Afrique subsaharienne), la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes et le décalage saisonnier (Rockstrom, 2009). La Banque Mondiale (2018) aborde cette question des changements climatiques en évoquant la multiplication et la sévérité des inondations ces dernières décennies qui touchent actuellement 25% des territoires dans le monde, et atteindront les 40% à l'horizon 2050. Ce pourcentage correspond respectivement à 25 et 140 millions de personnes inondées chaque année. C'est le cas du Bangladesh et la Chine où, en 1998, des inondations ont respectivement fait 21 millions de sans-abris et 14 millions de déplacés (Banque Mondiale, 2018).

En France, les impacts du changement climatique touchent à tous les aspects de la vie humaine tels que le tourisme, la pêche, la forêt, l'agriculture, l'eau, l'énergie, les infrastructures (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement climatique, 2008). Par ailleurs, cette institution note qu'en France le changement climatique fera perdre près de 5% du produit intérieur brut en cas de négligence, et de 1% en cas d'action. De ce point de vue, il ressort donc quelle que soit l'action menée contre le changement climatique, des effets se ressentiront sur les populations des pays. C'est ce que fait

remarquer Tamerissa (2008) en soulignant que les coûts de l'adaptation au changement climatique se payeront par chaque habitant d'où qu'il soit sur la terre. Il ajoute que ce coût se situe entre 5 à 35 % du produit intérieur brut par habitant.

Pour sa part, (Baiou, 2021) estime que le poids du coût de l'adaptation pèsera beaucoup plus sur les pays d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique que les pays développés ce, à cause du niveau de paupérisation élevé des populations. Ainsi, la complexité d'adaptation des humains au changement climatique, fait de lui le défi le plus urgent du siècle présent.

Nelson et al, (2009) situent ce défi sur le plan humain et alimentaire. A cet effet, ils notent que 2 millions de personnes seront menacées par la progression du désert dans le monde dont la prise en charge s'élèvera à près de 130 milliards de dollars, les décennies à venir.

Dans le secteur agricole, la menace a déjà commencé en Asie du Sud, avec des baisses de rendement de l'ordre de 14% pour la production rizicole, de 44 à 49 % pour le blé et 9 à 19 % de la production du maïs (Nelson et al, 2009). En Asie de l'Est, traditionnel foyer de la riziculture inondée (Carle,1995), la production du riz connaît une baisse de 10 % , et le maïs une baisse de 15% dans les régions du pacifique (Nelson et al, 2009).

Cependant, en Afrique, les pertes liées aux rendements des cultures comme le riz, le blé et le maïs sont respectivement de 15, 34 et 10% (Biaou, 2021). Alors que les principales cultures vivrières menacées restent l'aliment de base de nombreuses personnes dans le monde. Donc, il y a un risque de modification des habitudes alimentaires de bon nombre de personnes dans le monde. De telle modification dans l'habitude alimentaire engendre parfois des carences en calorie, susceptible d'augmenter le nombre de mal nourris (Banque Mondiale, 2018).

D'autres régions comme le Moyen-Orient et l'Asie Centrale, ont connu l'extrême sécheresse touchant 30% de leur territoire (Banque Mondiale, 2018).

Ainsi, la situation telle que présentée dénote que nombre de régions du monde subissent les conséquences du changement climatique, mais les zones de basses terres comme les grands atlas de l'Asie, du pacifique et d'Afrique restent les plus touchées par le changement climatique. Elles subissent régulièrement de violentes inondations qui contraignent les habitants à l'abandon des terres cultivables et à leur déplacement par endroit (Diallo, 2011).

Le changement climatique tel qu'il se manifeste entraîne l'insécurité alimentaire dans les pays sous-développés (Belanger, 2015). Or, de nos jours, il y a près de 2,5 milliards de personnes dans ces pays en voie de développement qui tirent l'essentiel de leur économie dans l'agriculture (Rockstrom, 2009), qui reste largement dépendantes des conditions édapho-climatiques.

En Afrique, 75% de la population active vit de l'agriculture (Lambardo, 2017), qui constitue la principale source de revenus des familles. Pourtant, elle reste largement tributaire des conditions pluviométriques (Baiou, 2021). Pendant qu'une décroissance de 20% des précipitations pluviométriques s'annoncent, une hausse des températures moyennes de l'ordre de 4°C s'annonce également (Lambardo, 2017). Une augmentation thermique bien au-delà de la moyenne mondiale (2 °c) à la même période est prévue (OCDE, 2008).

Camara (2012) souligne que l'agriculture céréalière, déjà sensible en zones côtières à cause de la submersion des espaces agricoles, sera encore plus fragilisée. Or, la fragilisation des dites zones réputées pour leurs potentiels agricoles, également source de revenu, amplifie la paupérisation des populations dont la survie reste intimement liée.

Ainsi, dans de nombreux pays d'Afrique, on s'attend à ce que la production agricole et l'accès à la nourriture soient sérieusement compromis par le changement climatique (Loua, 2020). C'est le cas de l'Afrique de l'Ouest où règnent à la fois le climat tropical humide dans la partie sud et la partie nord, le climat tropical sec avec respectivement des inondations et des poches de sécheresse 2010-2011 ; 2011-2012 (Zongo, 2016). Ces effets du changement climatique (sécheresse et inondation) affectent négativement l'agriculture par la modification des calendriers agricoles traditionnellement connus par les paysans. Une situation qui met d'ailleurs en lumière la question de la famine et de la malnutrition, et donc l'insécurité alimentaire.

En plus de la sécheresse et inondation, le changement climatique a aussi des effets socio-économiques (baisse des rendements, découragement des producteurs, nomadisme agricole) sur la vie de la majorité des populations de l'Afrique de l'Ouest en particulier, mais spécifiquement celles du sahel (Zongo, 2016). Cela dit que l'Afrique de l'Ouest connaît des limites liées à la divergence des modèles en termes d'évolution des pluies sur la bande Sahélienne. D'ailleurs, à l'horizon 2050, le Sahel connaîtra dans sa partie Centrale et Est des excédents de précipitations et un plus grand déficit à l'Ouest par rapport à la normale de 1961-1990 (Loua, 2020). Ainsi, la sévérité du changement climatique en Afrique de l'Ouest passera par des poches de sécheresse surtout dans la partie Nord et Centrale de ladite région et également par l'immersion des basses terres, suite à l'amplification de la houle (Ackerman, Konaté et al, 2018).

Toutefois, les populations ayant pris conscience de cette réalité, développent des techniques pour leur permettre de s'adapter à cette nouvelle donne climatique. C'est par exemple le cas au Mali, où des techniques d'adaptation comme les mesures antiérosives, l'amélioration des techniques agricoles et l'amélioration de la maîtrise de l'eau, ont été identifiées

(Ackerman, Konaté et al, 2018). Ces stratégies d'adaptation consistent respectivement à réhabiliter des cordons de pierre au tour des parcelles de culture, à sélectionner des variétés de courtes durées et moins sensibles à la sécheresse et à construire des points d'eau ou des barrages pour compenser la pénurie d'eau (Agossou, 2008).

Par ailleurs, la mise en place de ces techniques a contribué à l'augmentation des rendements des différentes cultures comme le maïs, l'arachide, le sorgho. De plus en plus, en Afrique de l'Ouest, la prise de conscience sur l'évidence du changement climatique a amené nombre de paysans à développer des techniques similaires d'adaptation basées sur le savoir local dont le zaï<sup>1</sup>, les cordons pierreux et la demi-lune ont également réussi au Burkina Faso.

En tout état de cause, il est à noter que la rigueur climatique de notre ère a amené les populations agricoles à révolutionner leur pratique agricole à travers des techniques assorties des savoirs locaux qui, dans leur essence, sont rudimentaires et dont la pérennisation passe nécessairement par leur amélioration.

En raison de sa situation géographique, la Guinée n'est pas en marge de ces réalités climatiques. Elle présente quatre zones agro climatiques, toutes vulnérables au changement du climat. En sa partie Nord, la Guinée a une de ses régions agro climatiques (Haute-guinée) située juste à la porte du sahel, au

---

<sup>1</sup> Le Zaï est une pratique d'adaptation basée sur le savoir traditionnel réhabilitée au yatenga (Burkina Faso) entre 1982 et 1984. Le Zaï signifie en moré « se lever tôt et se hâter pour préparer sa terre » ou encore « casser et émietter la croute du sol avant les semis ». Dans cette technique, l'utilisation des matériaux a un coût. Ce n'est pas parce que le matériel est localement disponible que son coût d'acquisition est négligeable. Très souvent, il faut le transporter jusqu'au site à aménager. Leur mise en œuvre nécessite un investissement humain parfois important. Pour le cas du Zaï par exemple, sa forme traditionnelle manuelle demande un gros effort physique et un long temps de travail. Sa forme améliorée exige la production et /ou l'association de matières organiques, mais permet d'améliorer substantiellement les rendements. Il est dit que le Zaï sans apport de matières organiques permet d'accroître sensiblement les rendements. Le Zaï mécanique exige un équipement assez lourd à supporter par le paysan moyen, mais permet d'économiser le temps de travail et facilite l'effort physique :

Pour cet exemple du Burkina Faso, nous nous sommes inspiré du rapport de Innovation Environnement Développement-Afrique (IED) intitulé « Changement climatique et agriculture durable au Burkina Faso: stratégies de résilience basées sur les savoirs locaux », 2016, 36 p



10<sup>ème</sup> parallèle de la latitude Nord. A cette position, la Haute-guinée est balayée par la haute pression des Açores, modifiant ainsi le climat tropical avec l'augmentation de la sécheresse et la baisse drastique du nombre de mois de pluie. La partie Ouest (Basse-guinée) qui offre l'un des plus grands littoraux d'Afrique est largement assujettie à l'élévation du niveau de la mer dû à la dégradation de la mangrove, végétation de transition entre le littoral et la mer. Quant à la partie Sud-Est (Guinée-forestière et Moyenne guinée), elles ont une végétation nettement anthropisée, laissant place à des reliques de forêts, qui favorise l'exposition du pays au changement climatique (Faye et al, 2015).

Consciente donc de cette réalité, la Guinée a pris certaines dispositions pour réduire le niveau de vulnérabilité par la mise en place des mesures comme la gestion des écosystèmes, la redynamisation des activités économiques, le renforcement de la résilience des populations des zones côtières, le développement des activités sylvo- pastorales. Malgré son degré de vulnérabilité, il est admis que sa part d'émission de gaz à effet de serre (GES) est pour l'heure faible (4,44%), comparée à un niveau moyen mondial estimée à 50% (MEEF<sup>2</sup>,2018). Néanmoins, le pays reste confronté à un défi considérable, celui des besoins liés à l'adaptation aux effets du changement climatique (Green Climate Fund, 2018). Ce défi coûte déjà à la Guinée près de 670 et 1 700 millions de Dollars et devra augmenter encore de 10 800 à 11 800 millions à l'horizon 2030 (Faye et al, 2015). C'est pourquoi dans tous les projets de développement, l'aspect adaptation au changement doit être pris en compte.

La Guinée a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, respectivement en 1993 et en 2005. Elle a, depuis lors, élaboré des stratégies en matière de lutte contre les changements

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

climatiques, parmi lesquelles sa Communication Nationale initiale, sur la base d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) en 2001 (Faye et al, 2015). Par la suite, la Guinée a élaboré son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2007 et engagé plusieurs projets pour mettre en œuvre ce plan. Puis, un second inventaire a été mené en 2011, qui a abouti la seconde Communication Nationale en 2018 (MEEF, 2018). Ce second inventaire met l'accent sur la vulnérabilité de la Guinée et la problématique des moyens de résilience et d'adaptation des populations agricoles.

La partie côtière de la Guinée, appelée aussi Basse-Guinée abrite plusieurs plaines avec d'immense potentialité agricole. Cependant, les communautés riveraines qui dépendent des ressources de ces plaines restent véritablement confrontées aux effets de l'élévation du niveau de la mer, entraînant la submersion des aménagements rizicoles avec pour conséquences la perte des casiers rizicoles et la baisse de la productivité agricole. Cette intrusion marine est causée par la surexploitation de la mangrove et aux actions de la houle. En effet, la zone littorale qui, jadis était un grenier agricole par l'existence de nombreuses plaines, est soumise aux effets du changement climatique, qui déterminent son état de vulnérabilité (Ly et al, 2001). Ces plaines vulnérables se chiffrent en nombre important dont Mankountan 9000 ha, Kapatchez 7000ha, Soumbouya 4500 ha, Monchon 4000 ha, Koba 4000 ha, Kakossa 2500 ha, Dakende 2000 ha, Quito 2000 ha, Diberie 1500ha, Kaback 1500 ha, Ouassou 1000 ha, Sonfonia 500 ha, Bouramaya 150ha (Diallo, 2011). Les facteurs actuels de vulnérabilité de ces plaines sont, entre autres, l'érosion, l'inondation et la rupture des digues de protection (Camara, 2012). A cela s'ajoutent les impacts possibles de l'élévation du niveau de la mer qui se traduisent par l'intensification des courants marins, l'amplification de la marée pouvant renforcer le processus de transport des matériaux, l'augmentation des surfaces inondables,

la modification du biotope en milieu marin entraînant des pertes de potentialités agricoles et halieutiques (Diallo, 2011).

En effet, les effets négatifs du changement climatique touchent près que tous les secteurs d'activité de la vie (observatoire National sur les effets du réchauffement climatique, 2008). Ainsi, pour des populations dont le niveau de vulnérabilité est avéré, comme les riverains des plaines côtières guinéennes, elles doivent faire face plutôt aux coûts d'adaptation quel que soit leur moyen de subsistance.

Dès lors, le changement climatique rentre dans le sillage des phénomènes qui contribuent à la paupérisation des populations. Or, la zone côtière guinéenne est la première zone économique par excellence du pays et abrite environ 38% de la population qui contribue pour 24% de la production nationale du riz (Faye et al, 2015). La hausse du niveau de la mer attendu 5,5 m (Camara,2012) sur la côte guinéenne conjuguée à l'amplification de la marée provoquent la submersion et la salinisation des plaines rizicoles. Et donc, à la perte d'une part importante de la production rizicole. De nos jours, cet état de fait est à la base de la baisse du rendement des cultures, mais aussi compromet la sécurité alimentaire du pays. Chaque année, des centaines d'hectares ravagés par l'eau salée provenant de la mer. En outre, les principales activités pratiquées par les populations riveraines de ces plaines, notamment la saliculture n'est plus possible à cause de la submersion des espaces qui servaient à cette activité. Alors que cette activité occupe près que l'ensemble des familles des producteurs agricoles avec une production variant de 15.000 à 25.000 tonnes de sel par an, couvre 50% du besoin national (Diallo, 2011).

La situation de la zone côtière guinéenne telle que présentée soulève un certain nombre de questionnement à savoir :

Comment les populations côtières guinéennes s'adaptent-elles face aux nouvelles réalités climatiques ?

Face à la rigueur climatique, les populations côtières optent pour la mutation socioprofessionnelle comme stratégies d'adaptation. Pour rendre possible notre contribution à la connaissance de la réalité climatique des populations côtières guinéennes, nous avons consulté d'abord des ouvrages généraux, des thèses et des mémoires de masters en liens avec la thématique à l'étude. Cette consultation a contribué à la construction du contexte de l'étude. Elle a également permis de consolider l'état de l'art, et donné une certaine précision à la problématique. Ensuite la phase de l'exploration a permis de s'intégrer dans la réalité du vécu des populations riveraines de certaines plaines. Il s'agit notamment des plaines de Koba, Kaback, Monchon, Douprou, Soumbouyah. Puis, l'approche participative a ponctué cette démarche. Le choix de cette approche se justifie par le fait que la Guinée appartient à la catégorie des moins avancés. Aussi, l'approche participative est recommandée par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans l'étude des thématiques climatiques concernant les pays moins avancés.

## **2-L'effectivité du changement climatique en guinée**

La Guinée n'est pas en marge du changement climatique. Ses effets se font déjà ressentir dans l'agriculture, en termes de productivité à cause de sa dépendance aux conditions climatiques. Mais, ces effets sont encore particulièrement sévères au niveau des plaines côtières. Une spécificité due à l'élévation du niveau de la mer qui entraîne l'intrusion marine dans les périmètres de culture en les rendant inaccessibles, voir inutilisables. Déjà, trois des quatre régions naturelles que compte la Guinée ont connu un recul pluviométrique considérable ces dernières décennies (MAEEF<sup>3</sup>,2007). D'ailleurs, il est prévu que la baisse de la pluviométrie sur toute

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts

l'étendue du territoire national pourrait atteindre 36,4% en 2050 et 40,4% en 2100 avec des conséquences drastiques sur les ressources en eau, notamment les eaux de surface et les eaux souterraines. Mais, celles qui sont situées au Nord- Ouest et Nord-Est connaîtront des états de sévérité de 31% de la moyenne actuelle à partir de 2050. Puis, elle se poursuivra pour atteindre les 40% à l'horizon 2100. Quant aux régions du Sud, situées au 10<sup>ème</sup> parallèle Nord, le déficit pluviométrique sera au tour de 7,4% en 2050 et 14% en 2100. Mais, quel que soit le niveau de hausse de la température dans les quatre régions naturelles de la Guinée, le réchauffement suivra les différentes tendances de sensibilité au niveau mondial. C'est d'ailleurs ce que souligne (Geen Fund Climate, 2018)<sup>4</sup> en estimant cette sensibilité entre 1,5 à 4,5°C d'ici à 2080.

Déjà en 2007, lors de l'élaboration du plan national d'adaptation, le Ministre<sup>5</sup> de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des eaux et forêts d'alors indiquait l'évidence des changements climatiques et son impact négatif sur les ressources naturelles, les écosystèmes, les infrastructures et même la santé humaine (PANA, 2007). En effet, le PANA a répertorié un certain nombre de perturbation climatique auxquelles la Guinée est confrontée et, appelée à s'aggraver à l'avenir, telles que la baisse de la pluviométrie, les sécheresses récurrentes, les inondations précoces et fréquentes, la destruction du couvert végétal, la baisse de la production agricole.

Cette reconnaissance a amené la Guinée à ratifier plusieurs conventions internationales sur le climat et aussi élaboré des textes règlementaires. Cela se traduit aujourd'hui par la floraison d'ONG de défense de l'environnement qui sont connues comme des services d'utilité publique au regard de la législation

---

<sup>4</sup> Ici, nos analyses sont tirées du rapport d'étude de Green Climate Fund publié en 2018, portant sur le renforcement de la résilience et adaptation au changement climatique du littoral guinéen/Analyse de préféabilité

<sup>5</sup> Dr Mahmoud CAMARA

guinéenne de 2002. Cela dénote un engagement national à œuvrer pour une politique de développement durable respectueux des normes environnementales.

En dépit des contraintes majeures auxquelles est confrontée l'application effective des textes, la Guinée a fait de nombreux efforts pour les consigner dans toutes ses lois fondamentales qui se sont succédées. La Loi fondamentale de 2010, en son article 19 al 3, traite de l'environnement en ces termes : « il [le peuple] a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement ». Celle (Loi Fondamentale) du 22 mars 2020 consacre en son article 22 le même intérêt de protection et de préservation dont elle exprime en ces termes : « le droit à un environnement sain est reconnu sur l'ensemble du territoire. L'Etat veille à la protection de l'environnement et favorise l'accès à un habitat décent. Dans les conditions déterminées par la loi, l'Etat veille à la préservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel, contre toutes formes de dégradations.

Cette disposition de la Loi Fondamentale semble incomplète, à notre sens, même si elle traite des questions relatives à la protection de l'environnement. Elle engage également l'Etat à veiller sur toutes formes de pratique de nature à nuire à l'environnement. Cependant, elle ne touche pas spécifiquement la problématique des changements climatiques, alors qu'elle reste, de nos jours la question épineuse à laquelle font face tous les pays du monde.

Néanmoins, quelques documents produits par des départements sectoriels essaient de mettre suffisamment l'ancrage sur les composantes environnementales. Il s'agit notamment du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020 la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique (SNDB). Tous ces documents de la politique de l'environnement traitent respectivement de la restauration du couvert forestier et

de la gestion durable du capital naturel (Ministère du plan et de la coopération, 2016).

La traduction des efforts en actes concrets par l'élaboration des textes de lois sur les questions environnementales, a permis à la Guinée d'être parmi les pays respectueux des normes et politiques institutionnelles pour la durabilité environnementale depuis 2014. Cela prouve que la Guinée tend à être un bon élève dans la prise en compte des préoccupations climatiques du siècle.

Malgré l'effectivité du changement climatique en Guinée avec les efforts d'élaboration de textes, force est de constater encore la faible application des textes réglementaires au niveau des collectivités. En tout état de cause, nous pensons que la Guinée affiche une certaine volonté pour faire des problématiques climatiques une priorité.

### **3- Une volonté affichée dans la lutte contre le changement climatique en guinée**

La Guinée, à l'instar des pays moins avancés (PMA) a respectivement signé et ratifié la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques en juin 1992 et mai 1993. Depuis lors, elle ne cesse de montrer sa ferme volonté de participer à l'effort mondial de sauvegarde du système climatique. Cette volonté se traduit par des mesures institutionnelles, politiques et juridiques prises dans le cadre d'une bonne gestion de l'environnement en général et notamment les zones côtières.

A cet effet, deux directions ont été désignées par le Ministère de l'Environnement comme points focaux dont la Direction Nationale de l'Environnement, pour la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et celle des Eaux et Forêts, pour la Désertification.

La Guinée s'inscrivant aussi dans la droite ligne de la bataille commune mondiale, c'est-à-dire la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, préalable dans la réduction des effets néfastes des changements climatiques. Elle a créé l'Unité Climat dans le but d'interpeller les différents ministères à tenir compte du changement climatique dans l'élaboration de tous projets et programmes de développement. Elle a également signé plusieurs autres conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement. Parmi lesquelles il convient de noter : la Convention et le protocole sur l'autorité du bassin du Niger, la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources naturelles ; la Convention concernant la protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel ; la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention pour Combattre la Désertification (CCD), etc.

Entre 1999 à 2002, une équipe d'experts nationaux et internationaux a été mise en place pour l'élaboration de la première communication initiale. A l'issue de cette élaboration, des documents d'adaptation ont vu le jour. Il s'agit notamment du plan d'action National d'adaptation aux changements climatiques adopté en 2006-2007, la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB), la Politique Nationale de l'Environnement (PNE), adoptée en août 2011, le Plan National d'Investissement en Matière d'Environnement (PNIE), adopté en 2012. Elle a terminé l'élaboration de sa seconde communication en 2018 dans laquelle l'accent est mis sur l'inventaire des gaz à effet de serre, leur pourcentage et répartition par secteur d'activité.

Tous ces efforts consentis par la Guinée prouvent son engagement formel dans la lutte contre les changements climatiques. En voulant faire de la question environnementale une priorité, les autorités guinéennes ont pris un ensemble de décrets et d'arrêtés qui servent de fil conducteur pour la concrétisation de la volonté exprimée.



Il faut cependant noter que le cadre législatif qui devait servir de fil conducteur des questions environnementales présente beaucoup de limites dont entre autres : le manque d'harmonie entre les textes, la non-vulgarisation de ces textes, leur ancienneté, la non association de la population à l'élaboration, le manque de dispositions portant application. Ces faiblesses font que ces textes réglementaires n'ont du pouvoir que sur le papier, mais très limités sur le terrain. C'est par exemple le cas des aires protégées où les populations à la base s'érigent en adversaires contre la gestion unilatérale par l'État. Il en est de même dans les plaines côtières où l'interdiction est faite aux communautés de se servir des ressources de la mangrove. Mais, de nos jours à cause de leur incapacité à faire face aux effets de l'intrusion marine, elles se tournent vers les bois de mangrove et les forêts de galerie pour des fins de carbonisation.

D'ailleurs, Diallo (2011) ne manque pas de relever que cette faiblesse est dû fondamentalement à l'expertise étrangère que nos autorités ont souvent sollicitée dans l'élaboration des textes qui, sans doute ne tiennent pas compte des réalités locales. Les populations n'ayant pas été associées aux processus d'élaboration de ces documents, elles s'érigent quelquefois contre leur application et constituent à cet effet une muraille infranchissable des textes réglementaires. Alors que la plupart des dispositions en vigueur indiquent que l'Etat et les citoyens sont conjointement responsables de leur environnement dont ils ont l'obligation de protéger et de veiller au maintien de son équilibre écologique.

A cet effet, M. S. Diallo (2011, p. 90) indique ceci :

Dans le cadre juridique relatif à la gestion des ressources naturelles en Guinée, l'ensemble des textes élaborés tendent à valoriser la responsabilisation des populations vis-à-vis de la gestion de leurs propres terroirs et affirment que le développement, la préservation des ressources sont dans l'intérêt général et que l'Etat et tous les citoyens ont l'obligation

de bien gérer leur patrimoine naturel pour les générations futures.

Puisque l'obligation est faite aux citoyens de protéger le patrimoine environnemental, ils doivent prendre part à l'élaboration des textes ou tenir compte de leur point de vue. A défaut, il faut vulgariser le contenu desdits textes en langues nationales pour permettre à tous les citoyens de s'en approprier. Malheureusement, tel n'est pas le cas et les citoyens s'érigent en ennemies dans l'application des textes. Pourtant, la Guinée est l'un des pays qui dispose de meilleurs cadres juridiques, car ils englobent les Objectifs du Développement Durable et tiennent compte des générations futures.

Toutefois, la faible application des textes par les ministères sectoriels conjuguée à l'ignorance de ces textes par les populations constitue un facteur de blocage à la gestion efficiente des questions environnementales en Guinée.

En ce qui concerne le cas spécifique des plaines côtières, les communautés développent leurs propres techniques qui puissent permettre de faire face aux questions environnementales. Ces initiatives peuvent être soit à l'échelle familiale, soit à celle communautaire ou les deux.

Ainsi, dans la section suivante, nous abordons l'état de vulnérabilité de la Guinée ayant conduit le pays à des initiatives d'adaptation.

#### **4. De la vulnérabilité au changement climatique vers des initiatives d'adaptation**

En dépit des atouts que la nature offre en termes de pluviométrie, de cours d'eau, de plaines agricoles et du couvert végétal, la Guinée n'est pas à l'abri de la vulnérabilité aux effets négatifs du changement climatique. Cette précision est faite d'ailleurs par le ministère de l'environnement, des eaux et forêts (2018) en ces termes : « *la Guinée, dotée d'une riche biodiversité, n'est*

*toutefois pas épargnée par les effets des changements climatiques et la perte de ses ressources forestières et de ses ressources en eau* ». D'où le bien-fondé de son engagement pour ne pas se faire surprendre, voire se retrouver dans l'irréparable climatique. C'est pourquoi les autorités ne cessent de lier les actes à la parole à travers des initiatives concrètes de résilience et d'adaptation. Il s'agit entre autres des projets d'adaptation de la zone côtière aux changements climatiques mis en œuvre en 2011, et de résilience dans la zone Koundara-Gaoual-Mali. Puis, il s'en est suivi en 2012, le programme de Conservation de la biodiversité du Mont Nimba. Ensuite, en 2016, le pays a initié des campagnes de reboisement. Ces campagnes de reboisement ont été financées grâce au fonds forestier. Aujourd'hui, l'adhésion des communautés à travers l'approche participative, ces campagnes touchent tout le territoire national et a contribué à la restauration du couvert forestier guinéen.

Notons que tous ces projets ont pour finalité le renforcement de la résilience des moyens d'existence des populations face aux changements climatiques<sup>6</sup>

Malgré ces nombreux efforts, la Guinée reste encore peu dotée en capacité d'adaptation au changement climatique. Un ensemble d'éléments ou indices de vulnérabilité en font foi parmi lesquels, il faut citer : une augmentation générale des températures moyennes, une baisse des pluviométries moyennes annuelles, en particulier dans la partie Nord-Ouest et le Nord-Est, une modification de la fréquence et de la répartition intra - annuelle des précipitations, l'élévation du niveau de la mer de l'ordre de 80 cm d'ici à 2100 (UICN, 2010).

---

<sup>6</sup> Au lendemain de la publication de la seconde communication nationale initiale, la Guinée prenait part au Forum Politique de Haut Niveau à New York, aux Etats unis, en juillet 2018 au cours duquel elle présentait encore les actions déjà entreprises sur son territoire pour non seulement préparer les communautés à faire face aux défis des changements climatiques, mais aussi à adapter leur système d'agriculture, pour ainsi minimiser les pertes de la productivité agricole notamment des plaines côtières qui renferment aujourd'hui de véritables potentiels écologiques. Elle plaidait à cet effet, le financement des nombreux projets environnementaux pour lui permettre d'atteindre véritablement les objectifs du développement durable.

C'est d'ailleurs cette conclusion à laquelle parvient Loua (2020) dans sa thèse intitulée « *Variabilité et tendances des paramètres météorologiques en Guinée : analyse des forçages par méthodes numériques* ». Pour lui, si autrefois, la tendance à la hausse de la température n'était constatée que dans la partie nord-ouest et nord-est de la Guinée, aujourd'hui, elle se généralise sur plusieurs régions du pays. Il indique également que la poche de sécheresse se prolonge dans toute la région de la Haute-Guinée et le réchauffement s'intensifie dans la région de N'zérékoré (33°C en février) avec une nette intensification des orages sur toute l'étendue du territoire national.

L'intensification des phénomènes climatiques entraînant l'extension des impacts pourrait ainsi générer des conséquences négatives sur de nombreux secteurs d'activités dont dépend l'économie du pays, notamment l'agriculture, surtout la riziculture dans les plaines côtières.

Néanmoins, même en voyant son régime pluviométrique modifié, la Guinée devrait continuer à bénéficier de conditions climatiques plus favorables que ses voisins du Nord (Sénégal et Mali) et pourrait devenir un lieu de transhumance des troupeaux sahéliens plus important qu'à l'heure actuelle, générant d'importants conflits d'usage des terres entre les agriculteurs et les éleveurs. Les conflits de ce genre sont déjà à l'aune en Basse-Guinée, entre les agriculteurs et les éleveurs peulh qui descendent de la Moyenne Guinée pendant la saison sèche. Par ailleurs, ces conflits éleveurs-agriculteurs sont récurrents en Guinée -Forestière opposant les allochtones (ivoiriens et maliens) aux autochtones essentiellement agriculteurs.

## 5.LES PLAINES COTIERES GUINEENNES, UN POTENTIEL AGRICOLE AUX ENJEUX DIVERS

Dans le plan d'action national d'adaptation, la vulnérabilité des plaines côtières guinéennes face aux effets néfastes du changement climatique est mise en exergue. Cependant, en dépit de leur vulnérabilité, ces plaines regorgent un potentiel agricole

non négligeable avec une production rizicole qui s'élève à 400 000 tonnes par an (UICN,2010). Mais durant ces dernières décennies, ces espaces agricoles se rétrécissent par l'activité érosive dont le niveau de recul s'élève à 100m/an (UICN, 2010). En plus, les phénomènes comme l'élévation du niveau de la mer (208 cm), l'intrusion marine, le décalage du calendrier agricole compromettent l'obtention de bons rendements. Ces effets mettent à rude épreuve les économies des communautés côtières.

Les résultats de l'étude menée dans le cadre du Programme d'appui au secteur agricole en 2010 révèlent que le niveau de l'eau a trop augmenté (50 cm) dans les casiers rizicoles ces dernières années dans toutes les plaines côtières, alors qu'il pouvait se mesurer à environ 20 à 30 cm en 1990 (Ly, 2001). Or, les principales sources de revenu des populations restent l'agriculture et la pêche qui, à leur tour subissent énormément la pression des vagues et de la montée de l'eau dont la hauteur actuelle varie entre 430 et 630 cm (MEEF<sup>i</sup>, 2018). Il ressort de l'analyse des résultats de cette étude que les hauteurs indiquées ci-haut mènent à la submersion des casiers rizicoles, facteur de baisse de la production desdits casiers.

Concordant à notre analyse sur la submersion des casiers rizicoles, l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (2010), dans son rapport d'étude intitulé « *Gouvernance des territoires et des patrimoines littoraux : appui au processus de planification côtière en République de Guinée* », indique que la submersion des plaines côtières guinéennes provoquée par l'élévation du niveau de la mer ne s'inscrit nullement dans un avenir lointain. Elle s'y manifeste déjà en rendant vulnérable les communautés riveraines dont la survie en dépend entièrement. De nos jours, près de 2 000 000 de personnes en zone côtière guinéenne sont contraintes à se réorienter vers d'autres activités génératrices de revenu (Diallo, 2011). Il s'agit notamment de

l'extraction d'huile de palme, de la carbonisation, du maraîchage et les petits métiers.

Certes, cette mutation sociale se présente comme un couloir de solution pour les riverains, mais constituerait un nouveau moyen de pression sur les ressources naturelles, notamment la mangrove qui est la végétation prisée de la côte guinéenne. Or, en Guinée depuis 2012, avec le programme de campagne nationale de reboisement, l'interdiction est faite de l'exploitation de la mangrove qui constitue une niche écologique protégée par Union Internationale pour la conservation de la Nature.

Ainsi donc, il se dresse devant ces communautés côtières une barrière infranchissable en termes de mutation socioéconomique quant à la carbonisation combinée à l'intrusion marine. Face donc à cette réalité, il s'opère un exode massif de ces communautés vers les agglomérations comme Fria, Boké, Boffa, Forécariah, Dubréka. De nos jours, ces déplacements intra se chiffrent à 1500 personnes, et 30% d'habitats humains sont déjà détruits (MEEF, 2018).

Par ailleurs, il importe de noter que la description des effets du changement climatique faite dans les rapports sont possibles d'être minimisés à condition que la Guinée mette strictement en œuvre les recommandations assorties du plan national d'adaptation de 2007. C'est dans cette optique que Loua (2020), interpelle les décideurs sur l'application du plan national d'adaptation par la multiplication des efforts d'investissement à travers notamment le reboisement, l'irrigation, la protection de la flore et la gestion de l'eau en vue d'atténuer les impacts sur les moyens d'existence des populations.

Retenons que la Guinée est affectée par les effets du changement climatique en termes de perte d'habitat des personnes, mais aussi en termes de mutation sociale. Ces conséquences qui se généralisent d'ailleurs dans près que toutes les régions du pays sont appelées à s'aggraver les décennies à venir au regard de la sévérité des phénomènes climatiques comme la sécheresse, la

hausse de la température, la baisse de la pluviométrie et l'intrusion marine en zone côtière.

Au regard de ce qui prévaut, aucune plaine en zone côtière guinéenne n'est épargnée par les effets du changement climatique. Elles subissent nettement les mêmes situations avec les mêmes facteurs (dynamisme du trait de côte, intrusion marine, élévation du niveau de la mer, perte de terres agricoles). Toutefois, les plaines côtières n'ont certes pas le plus grand potentiel agricole parmi les autres plaines de la Guinée, mais elles occupent une place non négligeable dans la production rizicole nationale. Elles restent incontournables dans la pratique agricole des populations côtières.

En dépit de leur diversité agricole, les populations côtières guinéennes sont ces dernières décennies assujetties aux rigueurs de la variabilité climatique avec une production rizicole aléatoire. Alors que depuis près d'un siècle cette zone représente un véritable espoir pour les concepteurs de développement à cause de nombreux services, de produits alimentaires et industriels qu'elle fournissait par le passé (UICN, 2010). De nos jours, le changement climatique a effrité cet espoir en soumettant ces plaines à des contraintes multiples et sévères comme l'élévation du niveau de la mer, l'intrusion marine, la perte des casiers rizicoles, la baisse de la productivité des sols, la salinisation des terres cultivables. Dans la prévision des conséquences liées à l'élévation du niveau de la mer, il faut noter un recul prononcé du trait de la côte c'est-à-dire d'importantes pertes des terres, y compris les aires agricoles.

Alors que la riziculture dans les plaines côtières guinéennes constitue la principale activité pratiquée par les communautés riveraines et donc leur première source de revenu. Les résultats des campagnes agricoles s'amenuisent d'années en années. Une situation due essentiellement à l'arrivée tardive des pluies et en grande partie à l'intrusion marine. Le décalage du calendrier agricole dû à l'arrivée tardive de la pluie n'est cependant pas

spécifique à cette zone. Il en est de même pour tout le reste du pays ce, depuis 1961, comme le démontrent les résultats des travaux de Loua (2020). Il souligne, en effet, que les températures sont en hausse d'une part, et d'autre part, la pluviométrie en baisse. Le changement de ces paramètres climatiques (température et pluviométrie) cause ainsi une irrégularité dans le respect du calendrier agricole. Par endroit, cette irrégularité peut se manifester par une annonce tardive et également une fin précoce du calendrier agricole (Camara 2012).

La particularité de la zone côtière guinéenne réside dans le séjour prolongé de l'eau de mer suite à l'intrusion marine dans les casiers et à l'activité solaire qui augmente la salinité du sol, et provoque d'énorme retard dans la croissance des plants. Cette situation s'explique par le fait que la zone côtière enregistre la pluviométrie la plus élevée du pays, avec environ 3 753 mm de pluie par an (Loua 2020). Cette région dont la pluviométrie atteint le pic au mois d'août est influencée par la proximité avec la côte et subie l'effet de la mousson ouest africaine (Loua, 2020), amplifiant ainsi l'élévation du niveau de l'océan Atlantique qui provoque à la suite la submersion des plaines rizicoles. Cette situation inédite met à rude épreuve les efforts physiques des populations riveraines dans la recherche de leurs moyens de subsistance.

En effet, les paysans éprouvés à la suite d'un travail de dur labeur obtiennent un rendement nettement inférieur à la superficie cultivée. Une situation que vivent les producteurs à chaque campagne agricole. A mesure que les productions s'amenuisent, les producteurs se découragent de plus en plus ; d'où l'abandon des terres de culture, au profit d'autres activités comme l'extraction d'huile de palme, la carbonisation, le maraîchage, ... même si les retombées financières sont quasiment insignifiantes dans leur subsistance.



Néanmoins, les paysans tentent de pallier la baisse de la productivité agricole ainsi qu'à la perte éventuelle des casiers rizicoles par la construction de digues de protection. Carles (1995) note que cette technique est la plus connue des stratégies d'adaptation locales en Guinée qui a su défier le temps. Carles (1995) décrit que ce sont de digues puissantes ayant pour finalité l'isolement des rizières de toute influence marine. Ces digues peuvent atteindre 3,5 m de hauteur avec une capacité de résistance qui varie entre deux à trois ans, mais renouvelables à chaque campagne agricole (Green Fund climate, 2018).

Cette technique est certes efficace, mais ne peut durer dans le temps comme le souligne Carles (1995) en parlant de l'efficacité du savoir des paysans Baga dans les rizicultures en Guinée. A notre sens, cette technique d'adaptation a quelques limites dont il convient de noter. Il s'agit notamment de la durée de vie des digues estimée à trois ans par Carles (1995). Nous pensons que cette durée est minime par rapport à la force physique que déploient les paysans d'autant plus que les instruments de travail sont rudimentaires. Il y a également la faillibilité des digues face à la montée des eaux. C'est d'ailleurs cette faillibilité qui conduit à l'intrusion marine. C'est pourquoi, nous notons que cette stratégie d'adaptation est inefficace, les digues de protection qui font la ceinture des casiers rizicoles peuvent être submergées par moment compte tenu du niveau d'élévation de la mer (4,5m), alors que la hauteur maximale des digues est à 3,5m environ, (Carles, 1995).

En outre, les vague ainsi que la houle qui s'amplifie surtout en saison pluvieuse impose un certain forcing sur les casiers rizicoles. Ainsi, les casiers rizicoles dont la résistance dépend de l'entretien et surtout des moyens dont disposent les communautés, s'affaissent généralement sous le poids des grandes pluies. A la suite de l'affaissement de ces digues de protection, les rizières sont submergées par l'eau de mer. Alors que cette eau est réputée par son degré de salinité avec un  $ph < 2$ .

Ainsi, avec un séjour prolongé dans les casiers rizicoles combiné à la forte insolation, la salinité des rizières s'augmente davantage. Et, les casiers à leur tour deviennent improductifs à cause du taux de sel désormais élevé dans le sol.

Nonobstant, les populations après de dure labeur d'activité, se retrouvent avec un rendement faible incapable de couvrir la subsistance familiale jusqu'à la prochaine campagne agricole. Ainsi avec le sentiment d'avoir travaillé chaque pour rien, les communautés se découragent de plus en plus. Et par finit, elles abandonnent les plaines dont la plupart sont en front de mer. C'est-à-dire face directement face à la mer sans aucune barrière. En effet, deux facteurs sont à l'origine de cet abandon. Il s'agit d'une part de l'intrusion marine qui transforme les casiers en un étang propice à l'augmentation de la salinité des sols, et d'autres parts, l'ensablement. Pendant que l'intrusion marine entretient la salinité accrue des sols, l'ensablement quant à lui, transforme les plaines en des diurnes de sable nettement comparable aux déserts sableux. De ce point de vue, il se dégage désormais la tendance d'apparition de nouvelles plages en lieu et place des plaines agricoles. De cet état, il ressort un nouveau centre d'intérêts, mais qui pourrait opposer les riverains à l'Etat. Il s'agit inéluctablement d'une nouvelle destination touristique, surtout en période de pic de chaleur. En Guinée, cette période se situe entre février, mars, avril. De nos jours, cet ensablement remarquable des plaines s'étend à des centaines de kilomètres, d'où la transformation totale des casiers rizicoles en plages. C'est dans cette optique que les plaines côtières guinéennes, au début potentiel agricole se transforme peu à peu en potentiel touristique.

En outre, ces deux facteurs constatés en zones côtières guinéennes ont pour finalité de rendre quasi inexploitable les plaines en front de mer à des fins agricoles; alors qu'elles constituent en soi la principale ressource vitale des riverains. En dépit de la performance de ces riverains en pratiques agricoles

jadis, ils restent cependant très limités, voire inefficaces aujourd'hui face à l'augmentation exponentielle du niveau de la mer (4,5m) en zone côtière guinéenne.

Toutefois, le potentiel agricole que présentent ces plaines ne saurait être bénéfique pour les riverains que par des aménagements durables basés sur le savoir traditionnel avec l'assistance de conseillers agricoles. Sans doute, les plaines côtières guinéennes représentent un véritable levier de l'autosuffisance alimentaire du pays. C'est pourquoi nous pensons que l'État guinéen doit orienter sa politique agricole en zone côtière et renforcer les pratiques déjà existantes. Aussi, cette politique doit être accompagnée de gros investissements en intrants, car l'abandon ou la réorientation des plaines en activités balnéaires contribuerait à affaiblir davantage la production rizicole, et entretenir l'insécurité alimentaire. Et donc, la dépendance du pays à l'importation des produits vivriers, notamment le riz qui constitue l'aliment de base de la population.

## **Conclusion**

La Guinée, consciente de sa vulnérabilité climatique a très tôt ratifié la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, en 1994. Elle a par ailleurs mis en place un comité de rédaction de son Plan d'adaptation national, en 2007. Au terme de cette rédaction, les secteurs potentiellement vulnérables ont été identifiés. Il s'agit notamment de la foresterie, de l'agriculture, l'élevage et les populations côtières. Ainsi, suite à l'identification des secteurs vulnérables, la première communication initiale voit le jour. Poursuivant donc son engagement à faire face au changement climatique actuel, la Guinée a pris entrepris depuis 2012 la campagne de reboisement sur tout son territoire. A la suite, la deuxième communication initiale fut lancée en 2018.

En outre, la Guinée en se mettant en avant-garde à travers toutes ces initiatives d'adaptation a bien voulu se préparer à faire face aux effets éventuels du changement climatique. Sauf qu'en dépit de ces efforts, les communautés surtout côtières restent encore vulnérables vis-à-vis des effets du changement climatique.

Toutefois, la littérature grise sur la problématique climatique ainsi que la complexité d'adaptation dénotent que tous les points géographiques de la terre sont de nos jours assujettis à la menace climatique. Aussi, les coûts liés à l'adaptation seront payés d'une manière ou d'une autre par les populations. Mais, il ressort de ce qui précède que les pays moins avancés sont de plus en plus exposés que les pays du Nord, à cause de leur niveau de paupérisation élevé, et surtout leur dépendance à l'agriculture qui est tributaire des conditions édapho-climatiques. En plus, 75 % de leur population vit de l'agriculture céréalière alors que des tendances de baisse et/ou d'élévation de température et de pluviométrie sont annoncées selon les différents scénarii.

Par ailleurs, l'annonce de ces différentes prévisions ne laisse guère indifférentes les populations qui, désormais pensaient être prises dans l'agrainage des conséquences d'une exploitation démesurée des ressources naturelles, atteignant le point du non-retour. Ainsi donc, les communautés se préparent en mettant aussi en place des techniques d'adaptation dont la plupart sont assorties du savoir local. De nos jours, ces techniques fusent de partout dans le monde, surtout dans les pays moins avancés. C'est le cas en Colombie où la vulnérabilité du cacao aux effets du changement climatique a poussé la quasi-totalité des agriculteurs à se tourner vers la culture de palmier à huile.

En outre, cette mutation qui est qualifiée par les paysans comme une technique d'adaptation à la nouvelle donne climatique, est à l'origine de la reconversion des plantations familiales de cacao en plantation de palmier à huile. Il en est de même dans les provinces du yatenga et du Passoré, au Burkina Faso, où face à

la crise climatique des années 1970 et 2011-2012, les communautés ont dû faire recours aux savoirs traditionnels comme la demi-lune, le zaï etc afin de pallier à l'insécurité alimentaire.

De nos jours, cette pratique qui se généralise dans certains pays du Sahel comme le Sénégal, le Niger, le Mali et le Bénin, a longtemps permis aux communautés de retrouver l'équilibre socioéconomique. Bien que ces pratiques d'adaptation restent encore à être améliorées, il faut cependant noter qu'elles ont permis de révolutionner les pratiques agricoles de la plupart des communautés, mais aussi les diversifier.

De ce point de vue, il ressort que la problématique de l'adaptation des populations au changement climatique reste et se pose toujours avec acuité dont il faut nécessairement y faire face.

Au demeurant, la réalité climatique des populations côtières guinéennes n'est pas un fait isolé. C'est pourquoi, elles cherchent tant bien que mal leur équilibre socioéconomique, déterminant majeur de la survie familiale, dans le creuset de la mutation socioprofessionnelle, à travers l'exploitation d'huile de palme, la carbonisation, le maraîchage et les petits métiers.

Par ailleurs, l'abondance de l'essence naturelle du palmier à huile en zone côtière guinéenne semble désormais être un atout pour une population qui, pendant longtemps n'a connu que la riziculture inondée comme activité principale pour l'équilibre économique. Alors que par le passé ces essences étaient exploitées que pour leurs vins par la communauté "Lélé" d'origine serra léonnaise.

De nos jours, l'apport inestimable de l'extraction d'huile de palmier dans l'économie familiale des populations côtières lui a valu une place de choix en se hissant comme première alternative socioéconomique à la baisse et / ou à l'abandon des casiers rizicoles.

Nonobstant, les résultats de cette étude montrent que les femmes sont en ligne de mire dans la pratique des activités alternatives à la riziculture inondée. De l'extraction d'huile de palme au maraîchage, elles constituent le maillon fort dans la recherche de cet équilibre socioéconomique familial. Toutefois, cette expression de noyau central par les femmes n'est pas que spécifique aux populations côtières guinéennes. Il n'en demeure moins en République Démocratique du Congo où les hommes n'interviennent que dans la vente des produits. De la récolte à l'extraction de l'huile, ce sont les femmes qui s'investissent le mieux dans toutes les étapes. C'est aussi le cas à l'Ouest de la Côte-D'ivoire où la carbonisation, le maraîchage et l'exploitation de la noix de palme est exclusivement tenue par les femmes.

En définitive, il ressort de cette recherche que de nos jours, la diversification des activités socioéconomiques constitue une technique d'adaptation et de maintien de l'équilibre économique des communautés en proie aux effets du changement climatique. Aussi, le recours aux savoirs traditionnels met en exergue l'ingéniosité de la pratique agricole des populations.

En tout état de cause, il convient de noter qu'en dépit de la mutation socioéconomique opérée par les populations côtières guinéennes au creuset des activités alternatives à la riziculture, elles restent cependant confrontées à l'élévation du niveau de la mer qui atteint parfois les villages et les campements. D'où la particularité de la zone côtière guinéenne qui traduit la complexité d'adaptation des riverains ; puisque ce n'est nullement une question de subsistances, mais plutôt d'identité culturelle, car certains villages insulaires ont commencé à disparaître sous l'effet de la persistance de la montée de la mer.

## **Bibliographie**

Agossou S.-M.-D. (2008). Adaptation aux changements

climatiques : perceptions, savoirs locaux et stratégies d'adaptation des producteurs de glazoué et de savaltu au centre du Bénin, 197 p.

Baiou R. (2021). Changement climatique : Impact, adaptation, mitigation ; Module 7 ; l'Afrique et les changements climatiques, 71 p.

Banque Mondiale. (2018). Les migrants climatiques : visages humains d'un dérèglement planétaire, 250 p. <https://www.banque.mondiale.org>.

Belanger G. (2015). Impact du changement sur l'agriculture au Québec, 20 p.

Blanchet R., Puget J.-L. (2010). Le changement climatique, 21 p.

Boko M. (2012). Les enjeux du changement climatique au Bénin, 72 p.

Camara A. (2012). Vulnérabilité aux changements climatiques des zones côtières guinéennes et stratégies d'adaptation : Cas de Koba, 92 p.

Carles J.-P. (1995). Les rizicultures en Guinée, 39 p.

Diallo M.-S. (2011). Rapport d'étude diagnostic guinée pour la formulation participative des axes stratégiques prioritaires nationaux pour le futur du Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Maritime en Afrique de l'Ouest, 44 p.

Faye M.-M, Kourouma D.-L. (2015). Cadre de gestion environnemental et sociale, 103 p.

Groupe d'experts intergouvernement sur l'évolution du climat. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5°C, rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, 110 p.

Green Fund Climate. (2018). Document de programme pays de la République de Guinée, 49 p.

Klaus A., Konaté S. (2010). Intégration du concept d'adaptation dans la planification communale, première expérience au Mali, 40 p.

Lambardo D. (2017). Appui à la préparation de plan d'investissement multisectoriel-IDA 17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte-d'Ivoire, 72 p.

Loua R.-T. (2020). La variabilité et tendance des paramètres météorologiques en Guinée : Analyse des forçages par méthodes numériques, 171 p.

Ly B.-T., Souaré D. (2001). Analyse diagnostic des systèmes de production de riz en Guinée, 180 p.

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement, des eaux et Forêts. (2007). Programme d'Action Nationale d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, 119 p.

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2018). Seconde communication nationale à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, 126 p.

Nations Unies. (1992). Convention Cadre des nations unies sur les changements climatiques, 25 p.

Nelson G. (2009). Changement climatique : Impact sur l'agriculture et coût de l'adaptation, 30 p.

Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique. (2008). Impacts du Changement climatique, adaptation et coût associés en France, 79 p.

Observatoire de la vulnérabilité climatique. (2010). État des lieux de la crise climatique, 10 p.

Organisation des Communautés pour le Développement Economique. (2008). Changement climatique, relever le défi à l'horizon 2080. [www.oecd.org/env/cc](http://www.oecd.org/env/cc)

Organisation Internationale pour la Migration. (2018). Migration et changement climatique, 77 p.



Rockstrom J. (2009). A safe operating for humain; Revue Nature, Volume 461/24; Septembre 2009

Union Internationale pour la Conservation de la Nature. (2010). Gouvernance des territoires et des patrimoines littoraux : appui au processus de planification côtière en République de Guinée, 39 p.

26. Zongo B. (2016). Stratégies innovantes d'adaptation à la vulnérabilité et au changement climatique au Sahel : Cas de l'irrigation de complément et de l'informatique climatique dans les exploitations agricoles du Burkina Faso, 301 p.

---